

Stratégies futures pour l'urbanisation des sols en Wallonie

- A. La consommation des terres agricoles en Wallonie
- B. Les six défis wallons pour les prochaines années
- C. La régulation de l'occupation du sol en Wallonie
- D. Les pistes pour l'avenir en Wallonie

Yves Hanin

Sociologue et urbaniste
Professeur et directeur

Centre de Recherche et
d'Etude pour l'Action Territoriale

Yves.hanin@uclouvain.be



L'agriculture wallonne a besoin de nouvelles terres

Alors que l'agriculture wallonne perdait 200.000 hectares entre les années cinquante et maintenant, sous la pression combinée de l'intensification, de l'urbanisation et du boisement, on constate que depuis 1992, une inversion s'est opérée, les superficies agricoles ayant augmenté de 14.000 ha. La Conférence permanente du développement territorial (CPDT), qui rassemble plusieurs équipes universitaires, a étudié l'ampleur de ce phénomène et a esquissé des perspectives à la demande de la Région wallonne⁽¹⁾.

C'est en 1992 que la superficie agricole wallonne (SAU) atteignit son niveau plancher avec 740.000 ha environ. Depuis, un engagement s'est amorcé, avec un programme de la SAU au cours des huit derniers années. Dans le même temps, le nombre d'exploitations a continué de baisser. Bref, comme le montre le graphique ci-contre, les courbes de la SAU et de nombre d'exploitations s'inversent de plus en plus.

La société graphique confirme l'augmentation de la taille moyenne des exploitations agricoles. En effet, de 1993 à 2000, celle-ci a augmenté de plus de 9 hectares.

Evolution de la superficie agricole et du nombre d'exploitations agricoles (1970 à 2000)

Evolution de la taille moyenne des exploitations agricoles wallonnes (1970 à 2000)

Reduction de la SAU jusqu'en 1992

Jusqu'en 1992, la superficie agricole wallonne se réduisit considérablement de 4.000 ha environ. Cette diminution est due aux effets conjugués de l'intensification, de l'urbanisation et du boisement.

L'augmentation des techniques et pratiques agricoles au cours des dernières décennies a entraîné une hausse significative et des rendements agricoles. Or cette intensification a été doublée d'une limitation des droits de production, une concurrence internationale, une réduction des superficies disponibles à l'agriculture. A cela s'ajoutent les phénomènes d'urbanisation des zones périurbaines (1960 et 2000) pour des zones de 200.000 ha qui ont entraîné à l'agriculture une "chasse" des infrastructures (autoroutes, lignes électriques, réseaux d'assainissement, forêts, etc.).

Carte 1 : Evolution des superficies agricoles utilisées dans les communes wallonnes entre 1980 et 1992

Carte 2 : Evolution des superficies agricoles utilisées dans les communes wallonnes entre 1992 et 1998

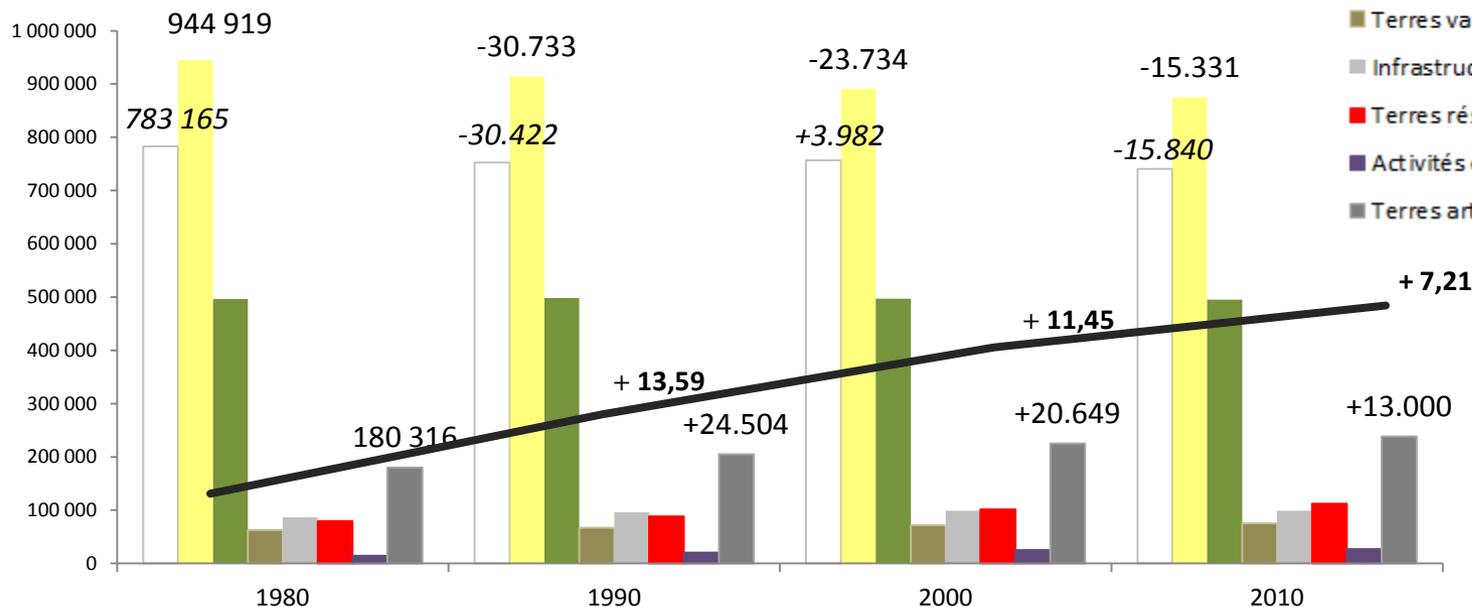
Tendance évolutive, cartes 1 et 2

- Diminution supérieure à 10 %
- Diminution de 0 à 10 %
- Augmentation de 0 à 5 %
- Augmentation de 5 à 10 %
- Augmentation supérieure à 10 %

(1) Rédaction du rapport de la CPDT des universités transcommunales de la Région wallonne intéressées par le sujet : les directions générales de l'Aménagement du territoire, du Logement et du Patrimoine (DGLAP), de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement, de l'Enseignement, la CPDT et conjointement les directions provinciales de l'agriculture et de la pêche de la Région wallonne.

A. La consommation des terres agricoles en Wallonie

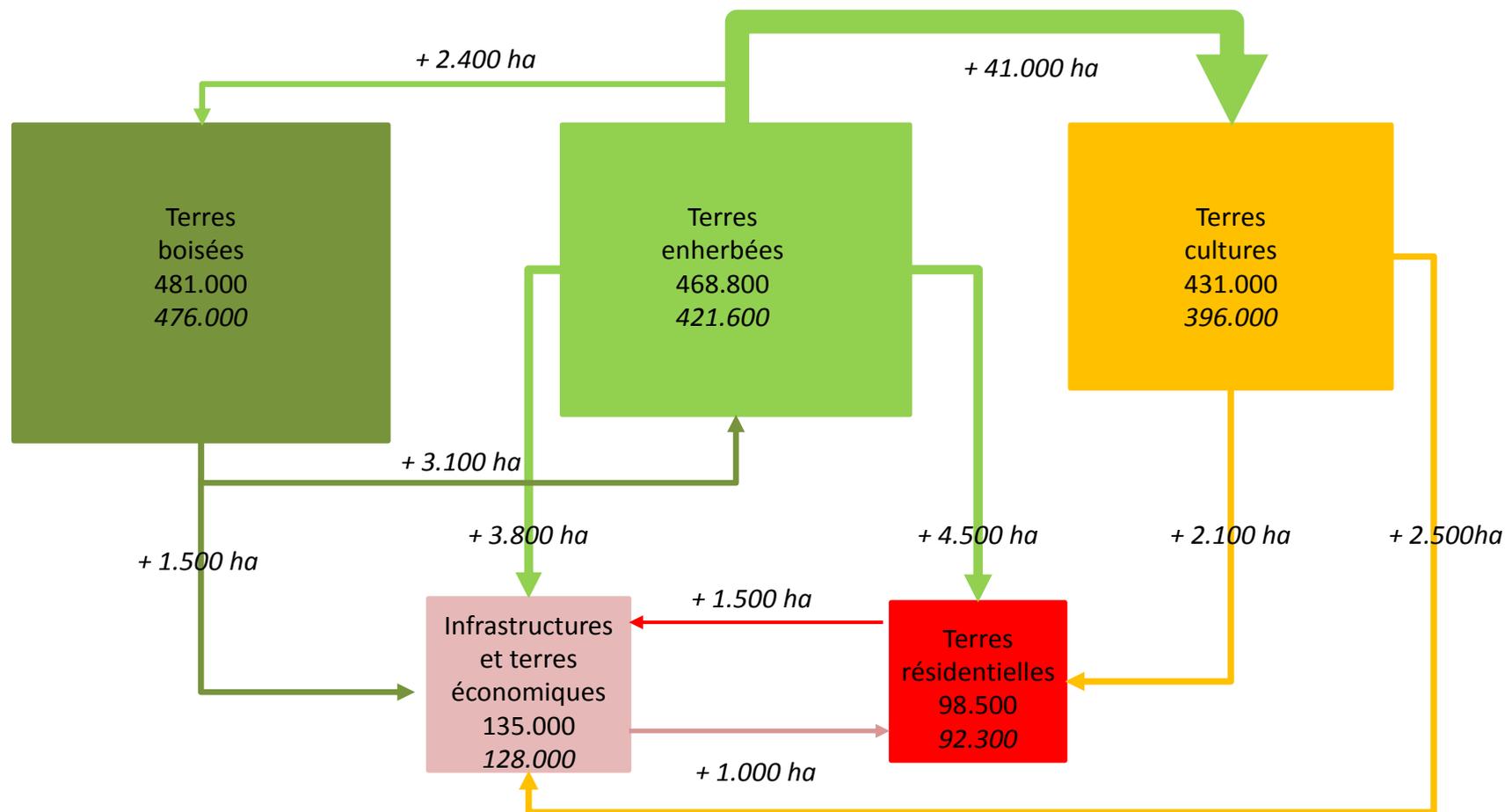
1. L'évolution de l'occupation du sol (1980-2010)



- Distinguer terres agricoles et SAU : écart 17% (161.754 ha) ramené à 15% (133.727 ha)
- Diminution des terres agricoles ou SAU de 3.000 ha/an ramené à 1.500 ha/an
- Substitution des terres agricoles ou SAU vers urbanisation et terres vaines
- Ralentissement généralisé de l'urbanisation principalement car moins d'infrastructures

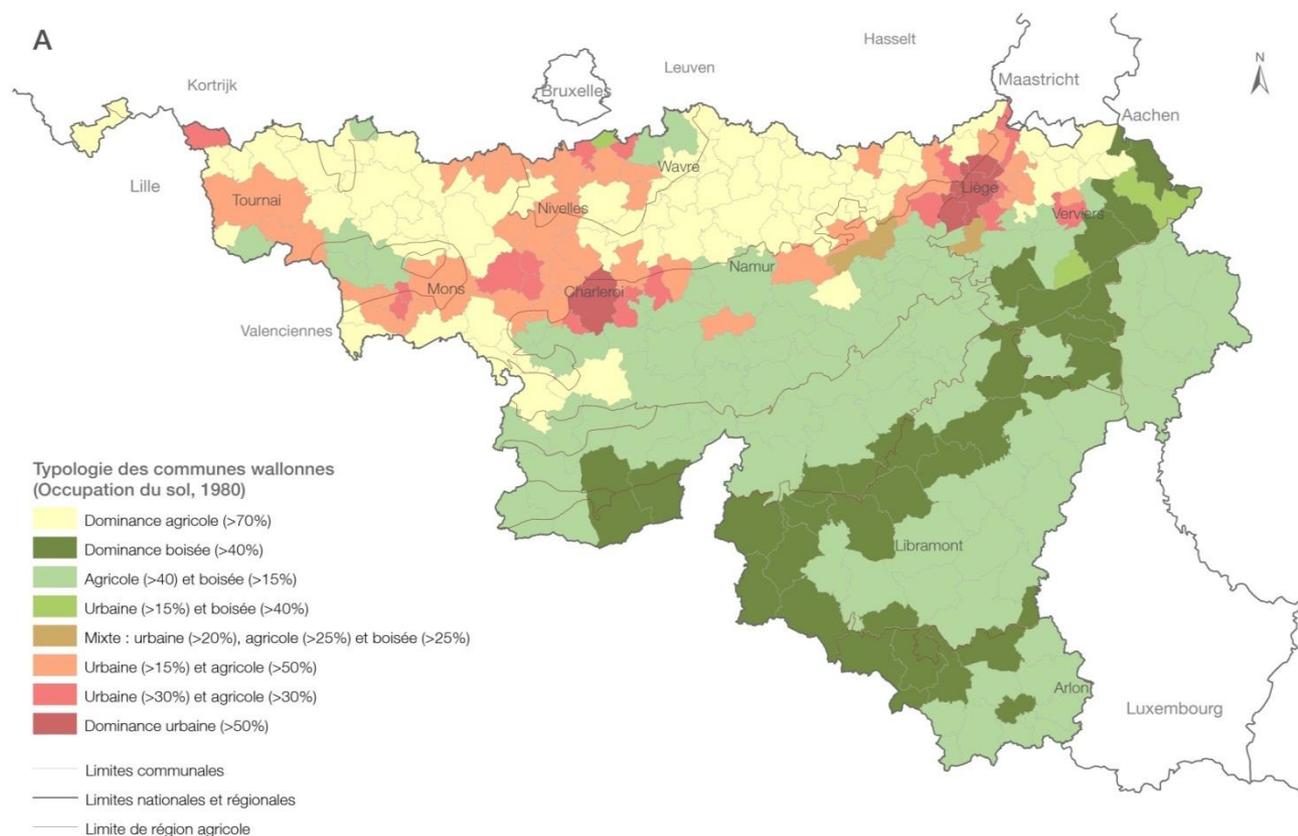
A. La consommation des terres agricoles en Wallonie

2. Précision sur les transferts (2001-2008)



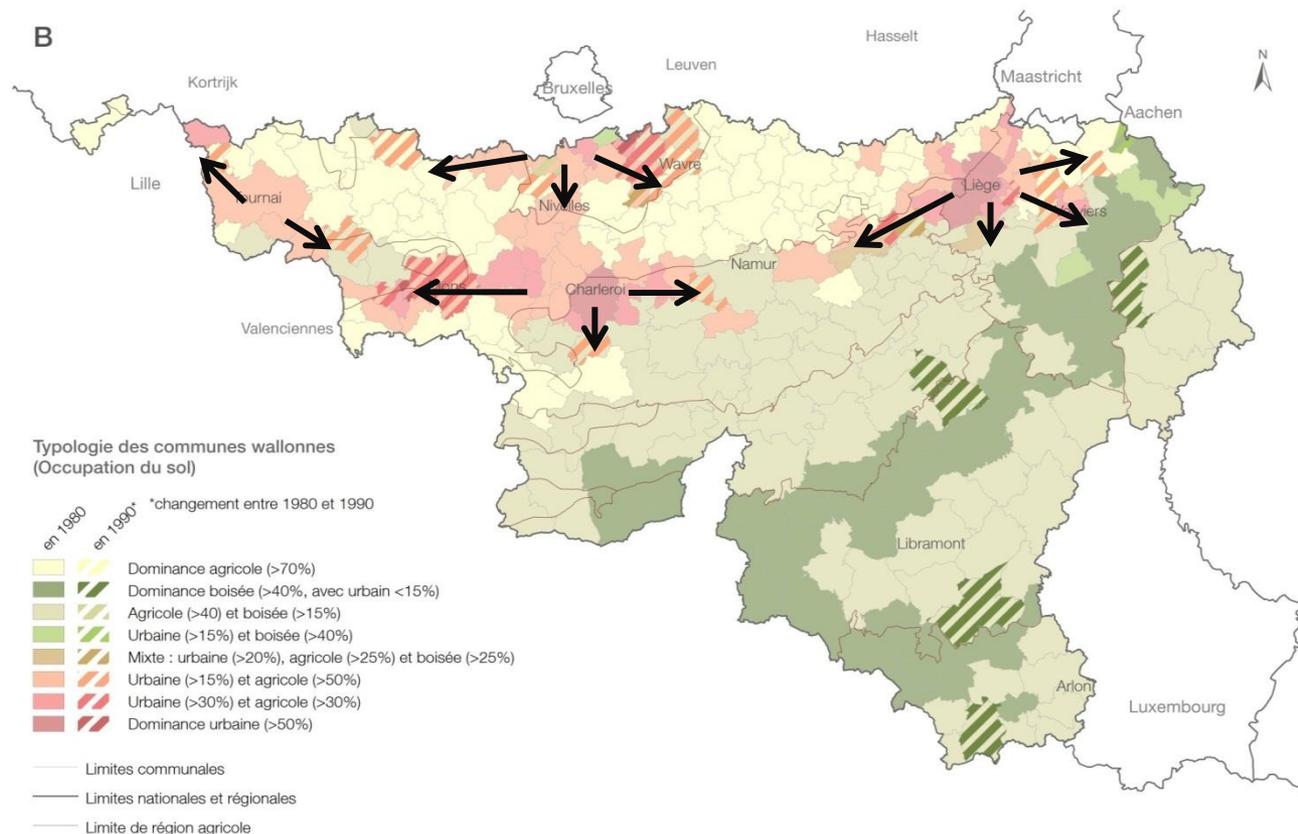
A. La consommation des terres agricoles en Wallonie

3. Dynamique spatiale de l'évolution de l'occupation du sol (1980)



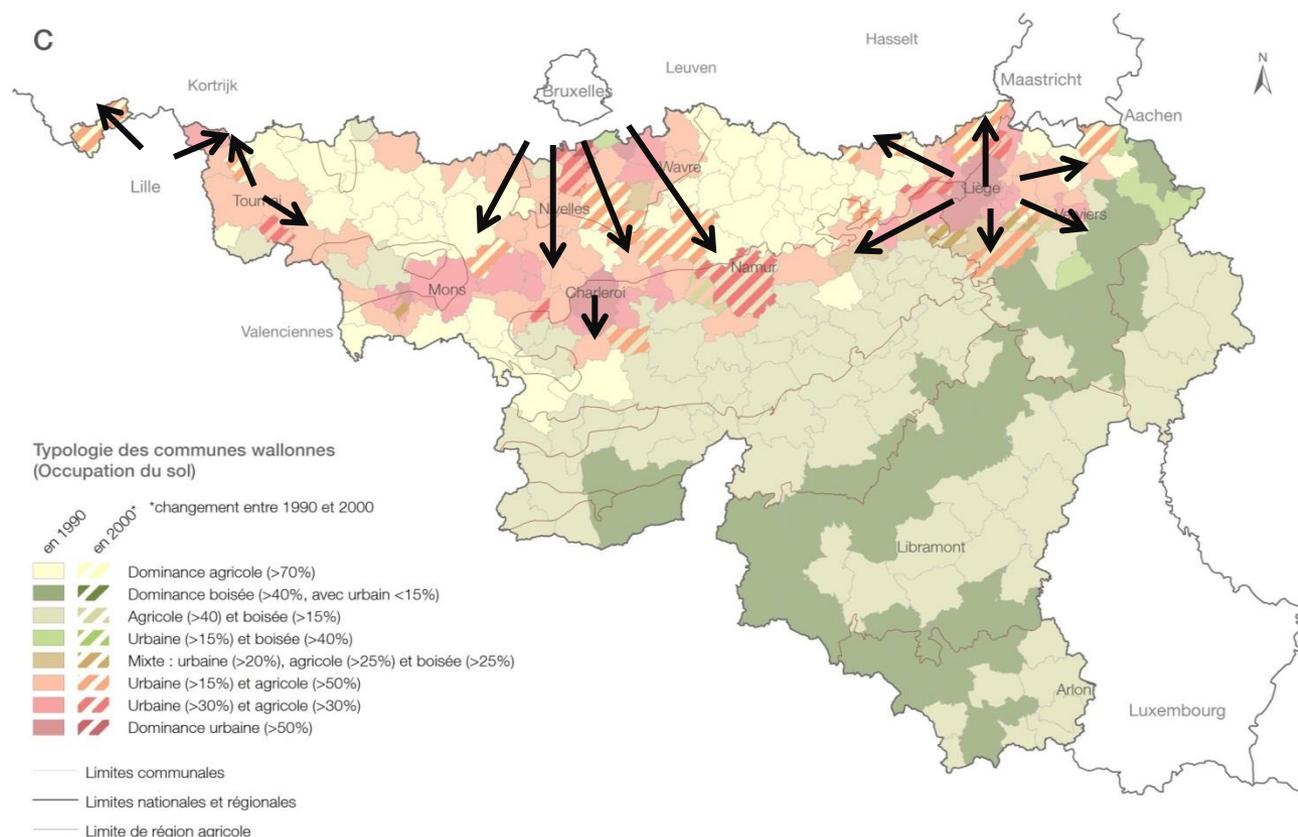
A. La consommation des terres agricoles en Wallonie

3. Dynamique spatiale de l'évolution de l'occupation du sol (1980-1990)



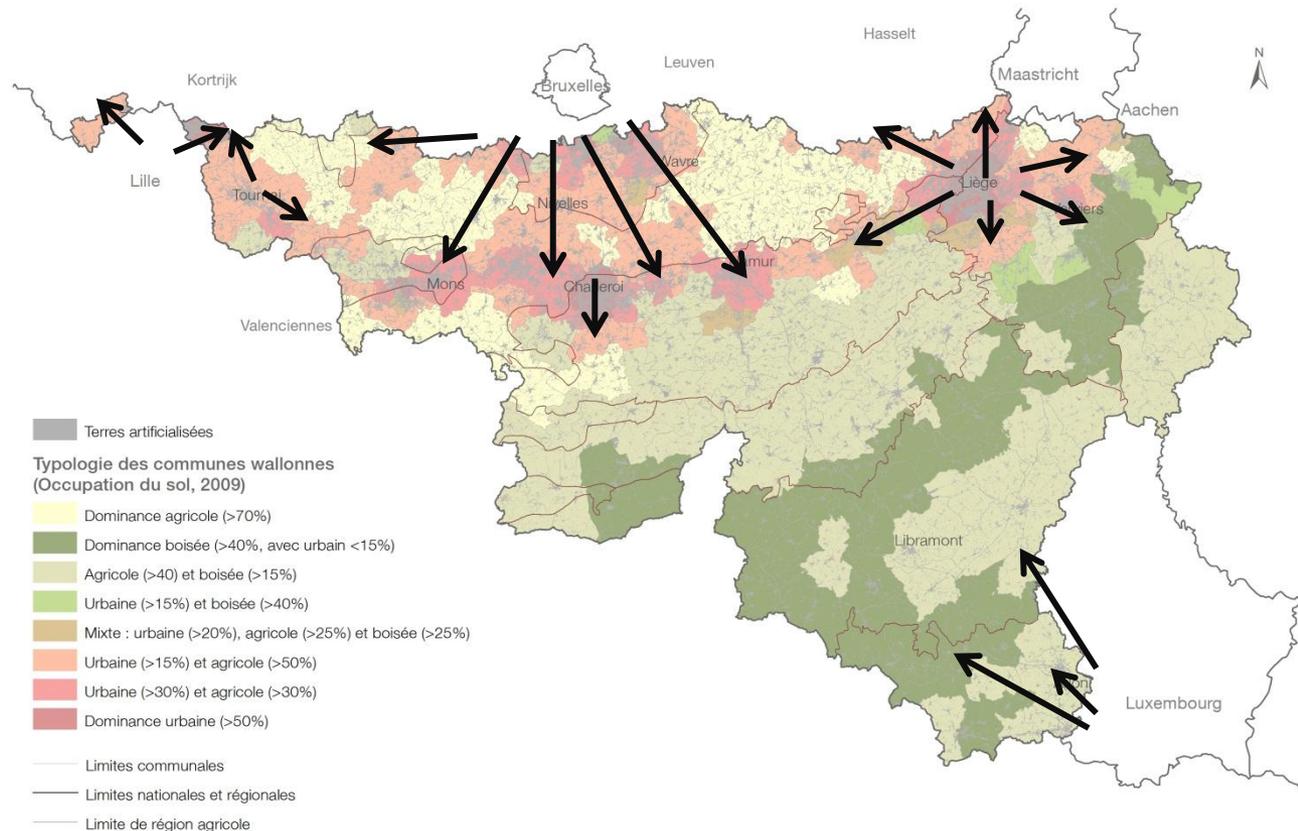
A. La consommation des terres agricoles en Wallonie

3. Dynamique spatiale de l'évolution de l'occupation du sol (1990-2000)



A. La consommation des terres agricoles en Wallonie

3. Dynamique spatiale de l'évolution de l'occupation du sol (2000-2010)



B. Les six défis wallons pour les prochaines années

1. Le défi démographique

- Vieillessement de la population et migration internationale spontanée
- Réduction de la taille des ménages
- ▶ Besoin en petits logements et en équipements

2. Le défi climatique

- Réduction des GES de 20 % notamment logement et mobilité
- Gérer les risques climatiques
- ▶ Revoir les localisations et les déplacements

3. Le défi énergétique

- Préparer la transition post-carbone
- Réduire la consommation et diversifier les ressources
- ▶ Isoler les immeubles et stimuler les ressources alternatives

B. Les six défis wallons pour les prochaines années

4. Le défi de la compétitivité économique

- Tirer parti des développements métropolitains
- Assurer l'application de la Surface d'Intérêt Ecologique (7 % de la SAU en 2017) et une agriculture éco-conditionnelle, diversifiée et performante
- ▶ Besoins nouveaux en espaces de qualité (terre = facteur de régulation de l'agriculture)

5. Le défi de la cohésion sociale

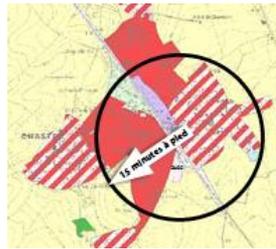
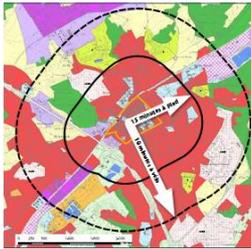
- Paupérisation et dualisation sociale de plus en plus marquées
- Restructurer les services et les aides aux personnes
- ▶ Revoir les modalités d'accès aux logements et aux services

6. Le défi de la mobilité

- Assurer une mobilité par le transfert modal
- Optimiser l'usage des modes et des réseaux
- ▶ Favoriser l'éco-mobilité et réduire les besoins en nouvelles infrastructures

1. Le Code – article 1er

- CWATUPE : répondre aux besoins mais zonage et usage parcimonieux
- CoDT : développement territorial et outils indicatifs
 - PW 14.04.14 : 4 principes généraux :



- utilisation rationnelle des territoires et des ressources
- attractivité socio-économique et de compétitivité territoriale
- gestion qualitative du cadre de vie
- mobilité maîtrisée;
- renforcement des centralités urbaines et rurales

- GW : 2^{ème} lecture 19.05.15, AGW 1^{ère} lecture 02.07.15...

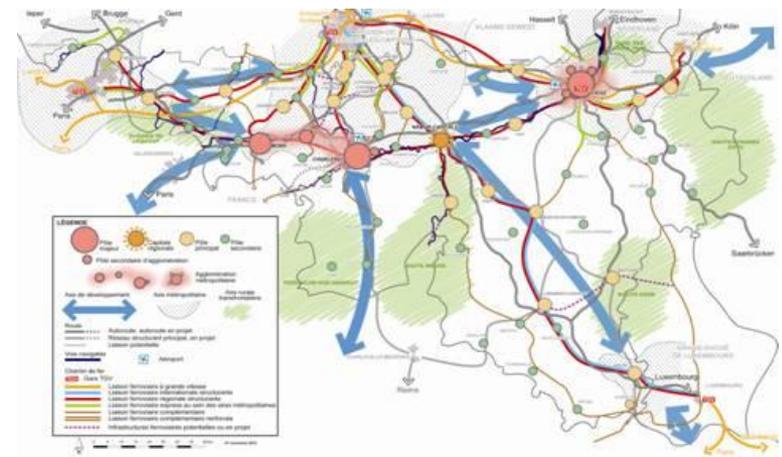
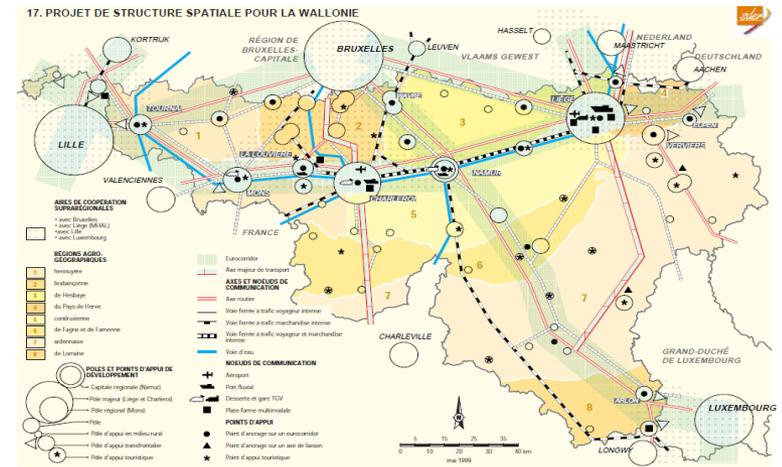
- ▶ Absence de parcimonie et de principes généraux

C. La régulation de l'occupation du sol en Wallonie

2. Les outils du Code : le SDER

- 1999 – adopté GW 27.05.99
 - Structurer lors de la révision du plan de secteur
 - Gérer et utiliser avec parcimonie
 - Compenser les nouvelles zones urbanisables
 - Renforcer les centralités, la densité et la mixité
 - Consolider l'agriculture en diversifiant et en réduisant les pressions de l'urbanisation

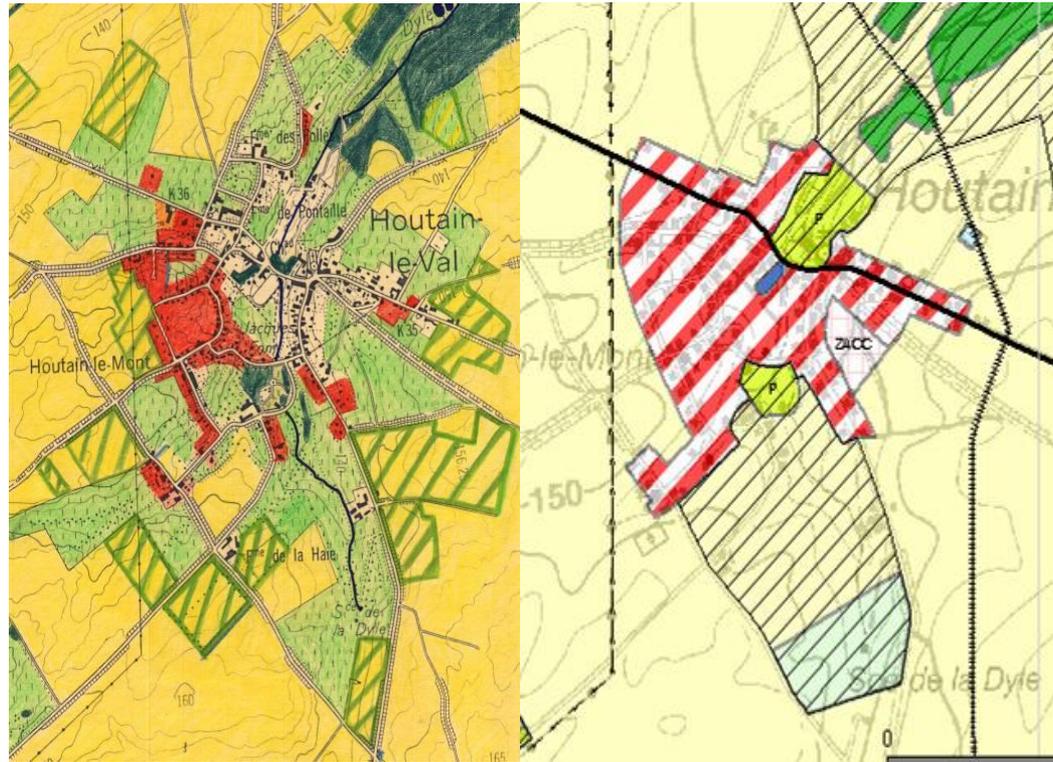
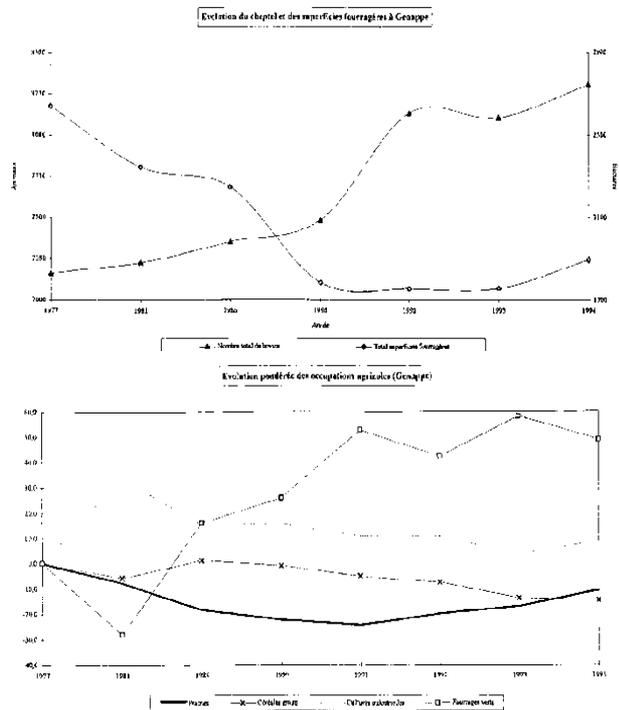
- 2013 – adoption provisoire GW 07.11.13
 - Freiner l'étalement de l'urbanisation
 - Densifier les territoires centraux
 - Renforcer l'attractivité économique
 - Développer les circuits courts et l'agro-industrie
 - Préserver en suffisance les sols de qualité et proches des exploitations



C. La régulation de l'occupation du sol en Wallonie

2. Les outils du Code : le plan de secteur

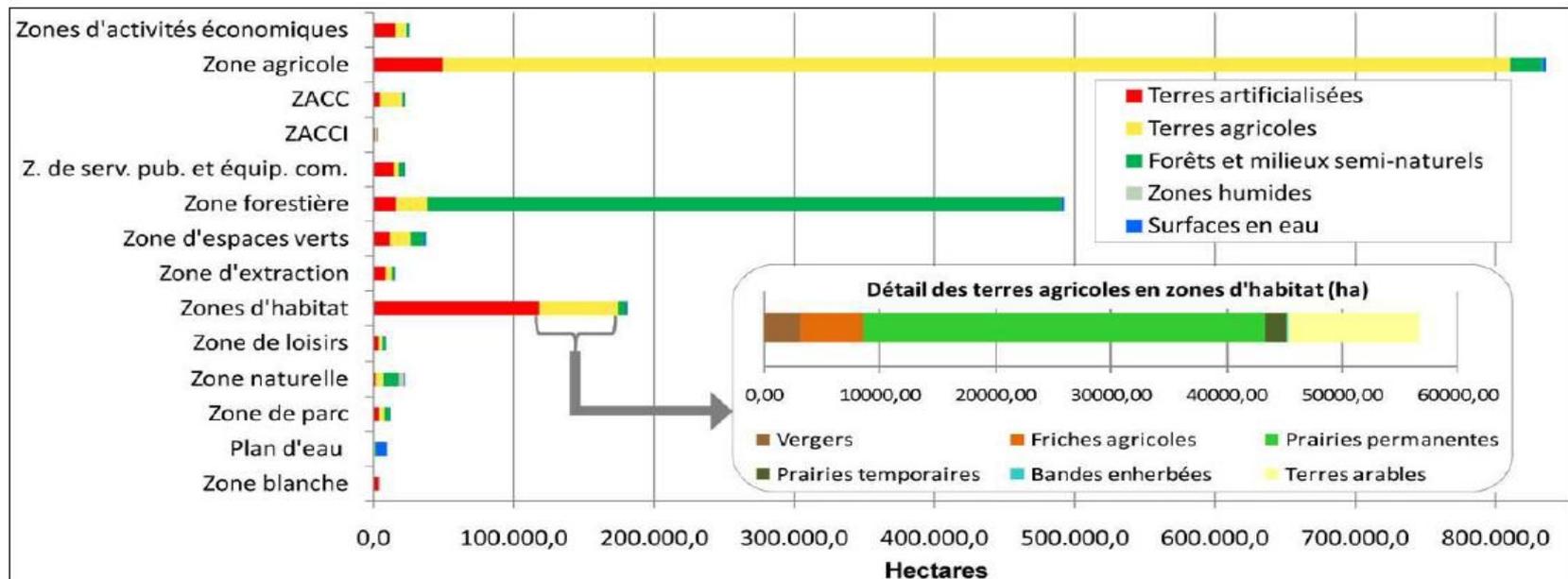
- Adoptés entre 1976 et 1987
 - Détermination de la zone agricole : intensification et urbanisation de la ruralité
 - Protection des terres agricoles et délimitation des terrains à bâtir



C. La régulation de l'occupation du sol en Wallonie

2. Les outils du Code : le plan de secteur

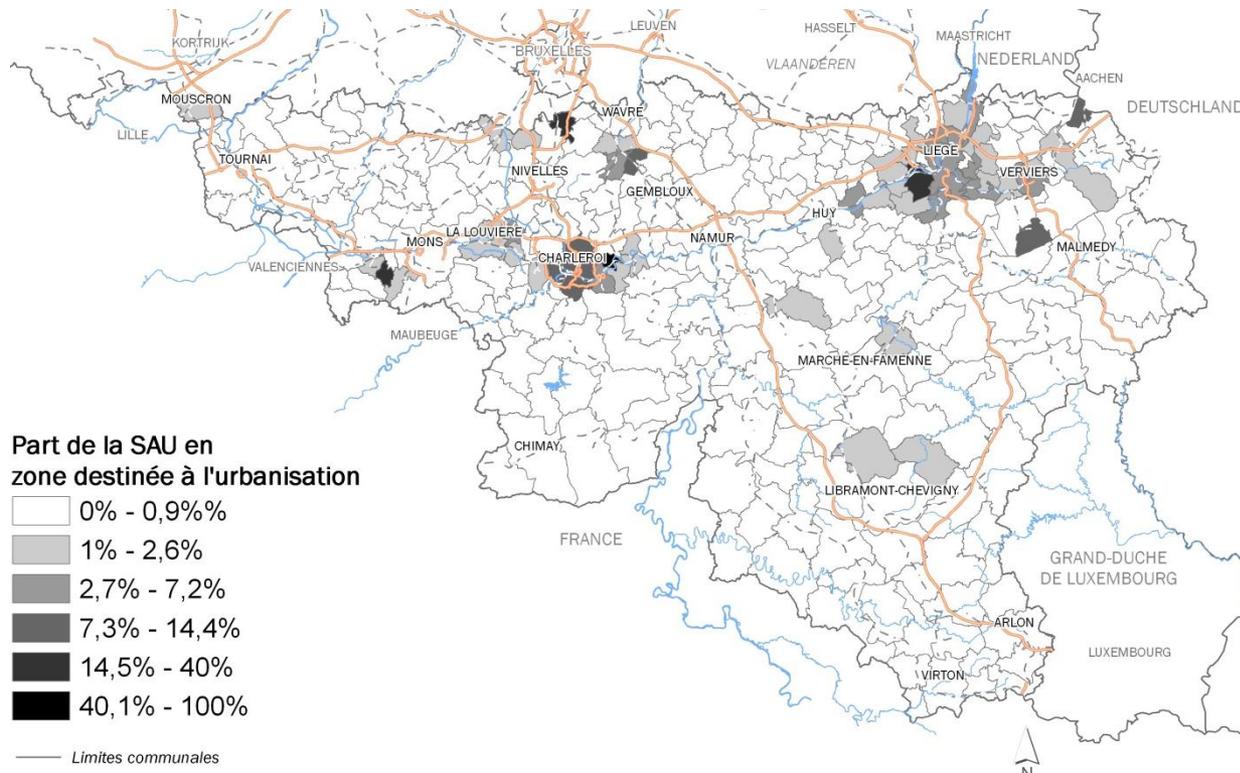
- Adoptés entre 1976 et 1987
- Zone agricole = 839.500 ha (terres agricoles 875.121 ha et SAU 740.885 ha)
- Terres agricoles
 - en zone d'habitat = 55.000 ha dont 35.000 de prairie
 - en ZACC = 15.000 ha
 - en autres zone urbanisables = 12.000 ha
 - en zone forestière = 22.500 ha



C. La régulation de l'occupation du sol en Wallonie

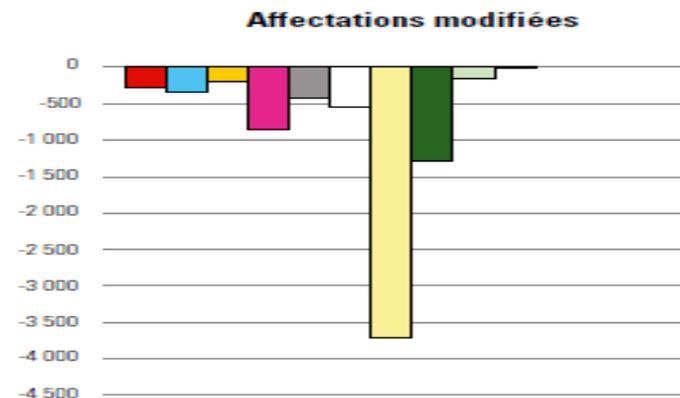
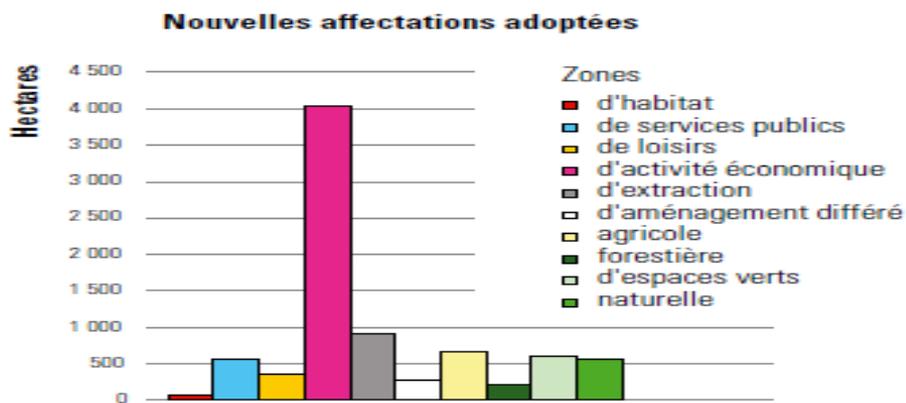
2. Les outils du Code : le plan de secteur

- La SAU en zone urbanisable : 52.000 ha
 - Danger pour l'avenir agricole
 - Potentiel de vente (à 50€/m² = 26 milliards €)



2. Les outils du Code : le plan de secteur

- Révision du plan de secteur
 - Permis dérogatoires en zone agricole
 - Nouvelles zones d'activités économiques
 - Nouvelles infrastructures de transports
 - Nouvelles zones d'extraction
- ▶ + 6.500 ha de potentiel d'urbanisation
- 3.700 ha de zone agricole
compensation planologique et alternative

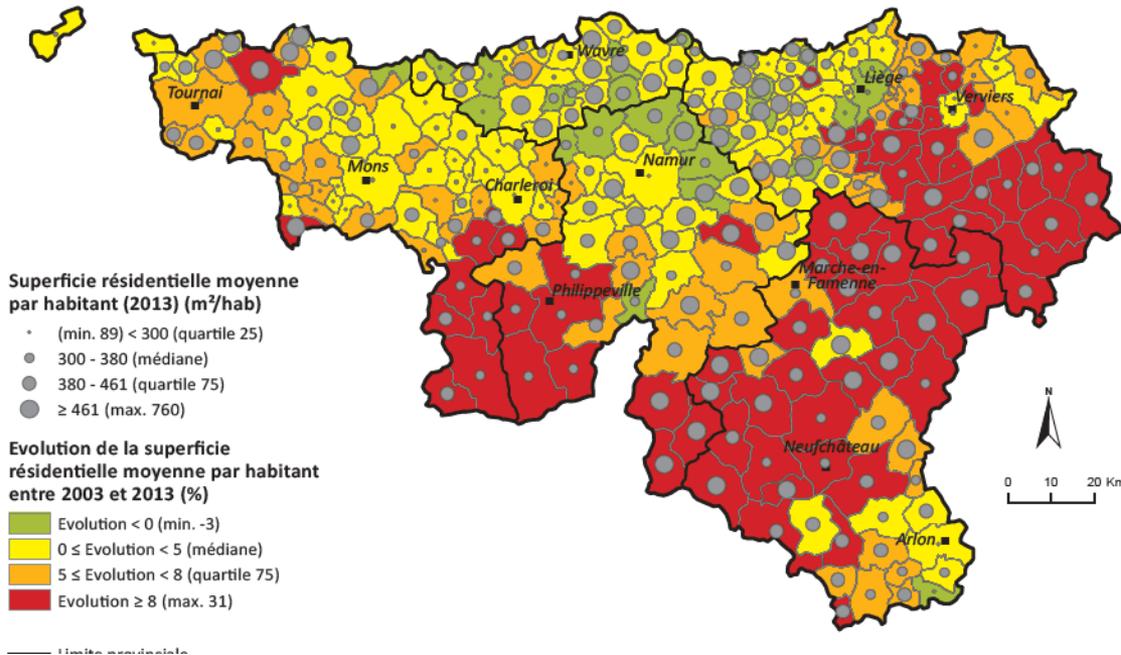


Source : MRW – DGATLP – SIG (2004)

D. Les pistes pour l'avenir en Wallonie

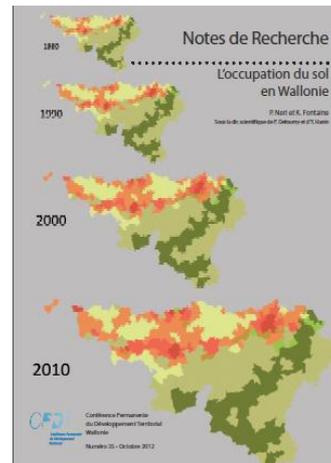
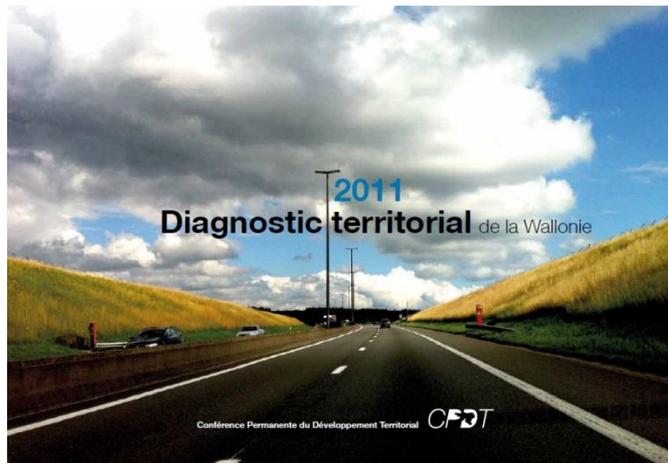
1. Entre densification et poursuite de l'étalement urbain

- Plan de secteur produit ses effets...
 - Rénovation, densification et réurbanisation des friches au nord
 - Poursuite de l'étalement urbain au sud
 - Grandes villes demeurent peu attractives



2. Mise en place d'une politique

- **Plan de secteur produit ses effets...**
 - Maintenir le plan de secteur, resserrer- desserrer mais compensation planologique et + - values
 - Etablir un observatoire des terrains à bâtir et des terrains agricoles
 - Développer une gestion foncière des terrains non bâtis (code wallon de l'agriculture)
- **Urbanisation c'est du luxe...**
 - Affectation en zone urbanisable est difficilement révisable
 - Réversibilité est très coûteuse
 - Coûts de la désurbanisation
- **Développer une approche de projet territorial**
 - Qualité des villes et des villages (naturalisation – agriculture urbaine – espaces publics)
 - Mixité et densité des lotissements et des zones d'activités économiques existants
 - Quartiers et villages nouveaux
 - Stratégie territoriale de l'agriculture :
 - (1) les spécialistes
 - (2) les diversifiés
 - (3) les familiaux
 - (4) les fragilisés



<http://cpdt.wallonie.be/>

Yves Hanin
Sociologue et urbaniste
Professeur et directeur

Centre de Recherche et
d'Etude pour l'Action Territoriale
Université catholique de Louvain

Yves.hanin@uclouvain.be

